

Présents: Mesdames Sophie BOREL, Isabelle VEYRET, Valérie SIMOENS, Carole MORELL Messieurs Michel DE GAUDENZI, Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL

Absents et Excusés Philippe MELGAREJO, Christian GARCIA, Jean-Michel VALENTIN, Céline URSO

Le compte-rendu du 18/12/2018 est validé à l'unanimité des membres présents

I/ Rapport Approbation du rapport 2017 sur le prix et la qualité des services publics des eaux et de l'assainissement

Le Maire rappelle que par son article D.2224.3 le Code Général des Collectivités Territoriales lui impose la présentation au Conseil Municipal du RPQS (rapport sur le prix et la qualité des services publics des eaux et de l'assainissement) reçu de la Régie Eau et Assainissement de la SMVIC, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Maire, après avoir présenté le rapport au Conseil Municipal, demande son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le RPQS 2017.

II/ Problème de divagation des chiens au Parc St Joseph

Monsieur le Maire rapporte aux membres du conseil municipal les dégradations commises par les chiens divaguant dans le Parc St Joseph : déjections et autres.

Il propose de mettre en place des panneaux d'interdiction d'entrée aux chiens non tenus en laisse et une poubelle avec distribution de sacs de propreté pour ramassage des déjections.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition.

III/Fiches actions ó ENS Gorges du Nan

Le Plan de Gestion de l'ENS sur 5 ans proposé par le bureau d'étude Evinerude arrive à sa phase de finalisation, il a été porté à connaissance aux services du Département qui fait actuellement retour de ses remarques.

Il comporte une trentaine de fiche actions, qui vont de l'identification de la Flore à celle de la faune ainsi qu'à des actions de mise en place de signalétique, de conception de livrets pédagogiques, de construction de passerelles pour sentiers, d'aménagement de la forêt ... diverses thématiques qui permettent de valoriser, d'aménager et d'entretenir l'ENS pour sa préservation et pour l'accueil du public dans un souci du respect de son cadre environnemental.